

Informations de base	
2026/2839(RPS) RPS - Actes d'exécution	En attente du vote du Parlement
Objection formulée conformément à l'article 115, paragraphes 2 et 3 et paragraphe 4, point c), du règlement intérieur: certaines espèces végétales contenant des dérivés hydroxyanthracéniques Subject 3.10.02 Produits transformés, agroalimentaire 3.10.09 Phytosanitaire, phytopharmacie, agriculture biologique, agro-génétique: généralités	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/2839(RPS)
Type de procédure	RPS - Actes d'exécution
Sous-type de procédure	Comitologie avec contrôle
Base juridique	Règlement du Parlement EP 115-p2-3
État de la procédure	En attente du vote du Parlement
Dossier de la commission	ENVI/10/06450